



PROCES - VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
du 28 février 2023

Sous la Présidence de Monsieur Daniel DEFAUX, Maire

Etaient présents : Cathie PONT, Jérôme GAIRE, Carole RENARD, Raymond ILLY, Geneviève OSTERMANN, Didier DENIZOT, Emmanuel PAUL, Anne FLUCKLINGER, Marc WIRTZ, Emilie FORCA, Frédérique AUCLAIR, Alexandre BONVIER, Nicolas BRETNACHER, Anne-Catherine MATOS, Michèle SARRON, Philippe PATCHINSKY

Absents excusés : Christine MEURER, François JOPPIN

Procurations : Christine MEURER à Cathie PONT
François JOPPIN à Philippe PATCHINSKY

Secrétaire de séance : Marc WIRTZ

ORDRE DU JOUR :

- POINT 01** : Ouverture de la séance : constatation du quorum et désignation du secrétaire de séance.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 02** : Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 03** : Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 04** : Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.
Rapporteur : Le Maire
- POINT 05** : Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.
Rapporteur : Anne FLUCKLINGER
- POINT 06** : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de Moselle.
Rapporteur : Anne FLUCKLINGER

Divers et communication

POINT 01 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Daniel DEFAUX, maire

Selon les dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil est invité à désigner le secrétaire de séance parmi ses membres.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,
- De désigner Marc Wirtz comme secrétaire de séance.

Intervention : 0

POINT 02 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

Rapporteur : Daniel DEFAUX, maire

Intervention :

Avant délibération, et suite à l'intervention de Madame SARRON lors de la dernière séance, Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-19 du CGT, notamment le paragraphe qui donne la parole à tous les conseillers, et fixe ce qui est possible de préciser dans le procès-verbal suite à la séance du conseil.

La mention dans le procès-verbal des idées et opinions en fin de séance n'est pas juridiquement imposée. Il s'agit de faire un résumé des points inscrits à l'ordre du jour. Le tour de table ne fait partie du procès-verbal.

Madame SARRON précise que les questions orales peuvent porter sur d'autres sujets que ceux précisés à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rappelle que les questions orales doivent être écrites à l'avance, afin de pouvoir les présenter.

Madame SARRON informe qu'il faudrait faire sortir le public présent lors du tour de table.

Monsieur le Maire signale que dès lors que le compte-rendu est affiché, il devient public et donc les administrés qui assistent au conseil ne sont pas tenus de sortir.

Cathie PONT rappelle que lors de la COVID 19 les séances du conseil se déroulaient sans public.

Madame SARRON précise que le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 est incomplet.

Après délibération, le conseil municipal décide à 15 voix pour et 4 abstentions (Jérôme GAIRE absent lors de la séance du 31 janvier 2023, François JOPPIN, Michèle SARRON et Philippe PATCHINSKY), d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023.

POINT 03 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

▪ **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble bâti	15 rue du Général de Gaulle	Section 5 parcelle 578	130.000 €

▪ **DÉLIVRANCE DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE**

	Section	N° de la concession	Prix	Validité
Vente emplacement Location concession Ancien cimetière	Jardin cinéraire	Nos 8-7	1094,00 €	30 ans
	Ancien cimetière	1-H-127	138,00 €	30 ans
	Ancien cimetière	1Mbis 192d	138,00 €	30 ans
	Ancien cimetière	1-F-87	252,00 €	50 ans
	Ancien cimetière	1-J-149	138,00 €	30 ans
	Nouveau cimetière	2-A-9	138,00 €	30 ans

Intervention : 0.

POINT 04 : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE

Rapporteur : Daniel DEFAUX, Maire

L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de sa commune.

Suite au départ par mutation du responsable de la salle polyvalente, adjoint technique principal de 1ère classe, il a été nécessaire de recruter un nouvel agent.

Celui-ci a été embauché en contrat à durée déterminée du 15 novembre 2022 au 28 février 2023. Compte-tenu de la qualité du travail, de l'implication et de la disponibilité de cet agent, il est proposé de l'engager définitivement.

Les statuts de la fonction publique territoriale ne lui permettent pas d'être nommé dans le grade de son prédécesseur.

Il convient donc de créer le poste d'adjoint technique auquel il peut prétendre et de la stagiairiser sur ce poste durant un an avant sa titularisation.

Entendu le rapporteur,

- VU les dispositions de l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984,
- VU la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Moselle,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- Créer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} mars 2023 qui sera inscrit à l'organigramme de la Commune,
- D'inscrire la dépense afférente à cet emploi au budget de la Commune,
- De supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Intervention : 0

POINT 5 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Anne FLUCKLINGER

Dans le cadre de la restauration des lavoirs, la Commune a adhéré à la Fondation du Patrimoine en 2022. En contrepartie, la Fondation a inscrit la rénovation des lavoirs parmi les opérations qu'elle soutiendra. Une souscription a été lancée avec l'objectif de collecter 15 000 €.

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200 €, cotisation pour les communes de moins de 3000 habitants.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De renouveler l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200 €,

- D'inscrire la dépense au budget de la commune.

Intervention : 0

POINT 6 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE MOSELLE

Rapporteur : Anne FLUCKLINGER

Chaque année l'association invite les communes adhérentes à renouveler leur adhésion et à verser leur cotisation. Pour 2023 celle-ci est fixée à 110 €, tarif inchangé par rapport à 2022.

Cette cotisation comprend le montant de l'abonnement à la Revue des Communes Forestières et à la lettre mensuelle nationale COFORINFO (35 €).

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De renouveler l'adhésion à l'association des Communes Forestières de Moselle pour un montant de 110 €,
- D'inscrire la dépense au budget de la Commune.

Intervention : 0

POINT DIVERS

Didier DENIZOT présente l'avancement du PLUi à l'assemblée :

- Etat des lieux réalisés par l'Eurométropole
- Diagnostics consultables en Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune
- Document réglementaire présenté par l'Eurométropole sur les espaces réservés et protégés de la commune
- Conformité des décisions d'urbanisme (règlement graphique et règlement écrit)
- 20 OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été rédigés sur l'ensemble de l'Eurométropole, dont 3 sur Plappeville : Quemènes, Momène et Vieux Puits.
- Planning :
- 3 avril 2023 : documents remis à l'Eurométropole
- Septembre 2023 : lancement de l'enquête publique dans chaque commune
- Octobre à décembre 2023 : remise de l'enquête publique et évolution possible du PLUi suite aux remarques
- Mise en œuvre début 2024

Monsieur le Maire lève la séance avant d'aborder le tour de table habituel.

Commune de PLAPPEVILLE
Séance du 28 février 2023

Les délibérations de la séance du 28 février 2023 sont numérotées de 8 à 13.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire,



Daniel DEFAUX

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Wirtz', written over a horizontal line.

Marc WIRTZ

Tour de table

Carole RENARD

- ✓ Le matériel informatique a été livré et installé à l'école élémentaire. Une formation est prévue pour les enseignants.

Geneviève OSTERMANN

- ✓ Le repas des aînés aura lieu le 19 mars 2023. Les élus, ainsi que leurs conjoints, sont invités.
- ✓ Le 6 mars 2023, présente à une réunion thématique sur les seniors à l'Eurométropole.

Raymond ILLY

- ✓ Réunion avec la MATEC, le 1^{er} mars à 9h30 salle polyvalente, concernant le projet du Parc du Breuil.

Michèle SARRON

- ✓ Signale que des personnes ont été agressées et précise le dysfonctionnement des caméras.
Emmanuel PAUL informe que 3 caméras fonctionnent correctement.
Monsieur le Maire précise que seule la caméra du City Stade ne fonctionne pas.
- ✓ Demande la mise à jour du site internet de la commune.

Philippe PATCHINSKY

- ✓ Rendez-vous, 1^{er} mars à 14h20, chemin des Lorrains avec un technicien forestier concernant le projet de forêt pédagogique et le problème d'agrès sur le parcours de santé.

Marc WIRTZ

- ✓ Rue Jean Bauchez :
Suite à l'intervention de Véolia concernant une fuite d'eau, il y a près de 2 mois 1/2, le trou n'a pas été rebouché correctement.
Constata des taches d'huile sur le trottoir.

Emmanuel PAUL

- ✓ Toutes les commissions ont transmis leurs propositions budgétaires. Elles seront étudiées par la Commission Finances dans les prochains jours, à partir du moment où la commune aura reçu la notification pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, qui devrait être de 7.1 % d'augmentation de bases.
- ✓ Rendez-vous avec l'Eurométropole concernant la rue des Carrières. En attente de leur proposition.
Une réunion de quartier serait préconisée avec les habitants pour leur soumettre le projet de l'Eurométropole.
Ce projet serait identique à celui de la rue des Plantes.
- ✓ Le prochain conseil sera très financier :
 - compte administratif
 - compte de gestion
 - taxe foncière
 - budget primitif

Jérôme GAIRE

- ✓ Informe que les différents spectacles se sont très bien déroulés, en alternance entre le salon d'honneur et la salle polyvalente.

Cathie PONT

- ✓ La revue municipale est en cours.

Le Maire

- ✓ La salle polyvalente est à nouveau ouverte aux associations.
- ✓ Le prochain conseil municipal aura lieu le 4 avril.